

Plan de Gestion et de Prévention des Déchets Non Dangereux

Le projet adopté par la Commission de Suivi et d'Évaluation

La Commission de Suivi et d'Évaluation (CSE) vient de voter d'adopter à une large majorité et sans vote contre, le projet de Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (plan PGDND) présenté par Maria Guidicelli, Conseillère Exécutive en charge de la Politique des Déchets.

Ce projet sera soumis au vote de l'Assemblée de Corse lors de la prochaine séance le 31 janvier 2014.

Ce nouveau Plan a pour objectif d'orienter et de coordonner les actions à mener par les pouvoirs publics et les acteurs économiques en matière d'information, de prévention, de collecte et de traitement des déchets non dangereux jusqu'en 2024.

Un travail en concertation avec les collectivités locales, les institutionnels et les associations pour un projet partagé

Depuis 2010, la Collectivité Territoriale de Corse à travers l'Office de l'Environnement de la Corse, a engagé un travail de réflexion sur une nouvelle politique des déchets, en concertation avec tous les acteurs réunis au sein de la CSE des Plans Déchets, soit une trentaine de personnes.

Présidée par Maria Guidicelli, cette Commission s'est réunie à 18 reprises pour valider chacune des étapes menant à l'élaboration du Plan :

Phase 1 : Elaboration du diagnostic et de l'état des lieux des déchets en Corse.

Phase 2 : Etudes spécifiques sur la prévention, la collecte et le traitement des déchets.

Phase 3 : Etudes sur les perspectives 2012-2024 et validation des objectifs du Plan.

Phase 4 : Elaboration du Plan et du rapport d'évaluation environnementale

Phase 5 : Validation et adoption du Plan par la CSE

Phase 6 : Lancement de la procédure d'approbation du Plan

Un objectif ambitieux

Les objectifs que se sont fixés les membres de la Commission, et validés par l'Assemblée de Corse, sont clairs :

- Élaborer un nouveau plan de prévention et de gestion des déchets, respectueux de l'environnement et optimisé en matière de coût,
- Mettre en place en Corse, un dispositif qui mettra l'accent sur la préservation de l'environnement tout en interdisant clairement toute incinération et tout mode de traitement thermique des déchets,
- Maintenir un objectif ambitieux de valorisation des déchets, au-delà de ce que nous impose la réglementation.

BILAN DE L'ÉTAT DES LIEUX

I - Des difficultés propres à la Corse

Une île à la géographie complexe : La situation insulaire de la région, avec une géographie montagneuse et rurale, à l'habitat dispersée (environ un tiers des logements sont urbains), complexifie les modalités de collecte et de transfert et rend les coûts directement tributaires du facteur temps.

Une population saisonnière importante : La Corse est une région très touristique et cela impacte fortement sur la production de déchets (effet de saisonnalité).

II - Un bilan mitigé

De fortes disparités :

L'absence de filières pérennes et réglementaires a conduit à de véritables situations d'urgence. Actuellement, des outils modernes et conformes ont été construits mais des disparités importantes existent encore localement, tant en matière de coût que d'accès aux exutoires.

Des situations préoccupantes à venir :

Les échéances des arrêtés préfectoraux des installations existantes laisse présager, à court terme, une pénurie de sites de traitement.

Des outils de suivi naissant :

Lors de l'adoption du PIEDMA en 2002, l'absence d'outil de suivi conduisait à une connaissance morcelée et incomplète du gisement. La création de moyens de gestion des déchets, la rationalisation de l'organisation intercommunale et la montée en puissance de l'Observatoire Régional des déchets et des syndicats de traitement a permis d'améliorer la situation. Néanmoins, l'analyse et le suivi des impacts des différentes actions mises en œuvre en matière de prévention et de gestion des déchets restent à améliorer.

Des rendements de collecte perfectibles :

Avec un taux de population desservie par la collecte sélective bientôt de 90%, le retard de la Corse est pratiquement comblé. Malgré cela, la marge de progrès des ratios de collectes est importante, tant en PAP (porte à porte) qu'en PAV (point d'apport volontaire) et la collecte du verre n'est pas encore opérationnelle partout. Les objectifs du PIEDMA en matière d'équipement de déchèteries sont quasi atteints mais les ratios collectés doivent progresser.

De façon générale, les ratios de collecte des matériaux issus de déchets sont plus faibles en Corse que sur le continent. Le relatif retard pourrait être comblé par des moyens proportionnellement plus importants que sur le continent, compte tenu des spécificités propres à la Corse (tourisme, géographie, etc).

Le règne du « tout enfouissement » :

L'enfouissement de déchets « bruts » est la seule solution technique mise en œuvre actuellement pour traiter les déchets résiduels qui contiennent pourtant une fraction valorisable importante.

Ainsi, les niveaux de valorisations des déchets collectés sont globalement insuffisants en regard des enjeux de préservation des ressources.

Bilan de l'état des lieux (suite)

Une gestion des déchets des professionnels qui doit évoluer :

La traçabilité et la gestion des DIB et autres DAC (Déchets des Artisans et Commerçants) doit être améliorée. Le caractère récurrent des dépôts sauvages et les niveaux de valorisation faibles ne sont pas uniquement la conséquence du manque de structures susceptibles de prendre en charge ces déchets. De plus, une part importante de ces flux échoit aux collectivités en l'absence de redevance spéciale.

Des coûts de gestion disparates et souvent mal identifiés :

Les méthodes de comptabilité et le niveau de détails de décomposition des coûts ne sont pas identiques d'une collectivité à l'autre, rendant leur comparaison hasardeuse, voire impossible. Néanmoins, il est à noter la forte disparité des coûts existant entre les collectivités, liée aux différences de gestion des déchets et à des contextes très différents.

Des objectifs potentiellement antagonistes :

Le respect du principe de proximité doit être envisagé dans une perspective d'équilibre et de relative équité face aux coûts de gestion des déchets.

En pratique, il convient de concilier le principe de solidarité entre les différentes collectivités et le principe de proximité. L'objectif est de trouver le meilleur compromis, respectant la notion de taille critique des installations, afin d'optimiser les performances globales (coûts, nuisances, y compris celles liées au transport et performances environnementales et sanitaires).

III - D'importants progrès réalisés

Ce bilan mitigé ne doit toutefois pas cacher les importants progrès réalisés ces dernières années, sur le plan organisationnel et en matière d'équipements. L'implication et le volontarisme des acteurs principaux se matérialisent maintenant par des avancées majeures.

Une intercommunalité forte :

L'organisation administrative de la gestion des déchets a été rationalisée : réduction du nombre de communes indépendantes, réduction du nombre d'EPCI de collecte et création d'un syndicat de traitement (le SYVADEC) dont le périmètre est étendu à la région.

Un volontarisme important en matière de prévention :

De nombreuses actions ont été mises en oeuvre ces dernières années en matière de prévention. Certaines sont des véritables succès (compostage individuel, sacs de caisse, plan d'administration exemplaire...). L'évaluation des impacts des actions est insuffisamment mise en place par les acteurs et la quantification objective des résultats est souvent difficile. La mise en oeuvre des programmes de prévention devrait permettre de mieux structurer les démarches, d'un assurer un meilleur suivi et de promouvoir l'accompagnement.

Des équipements modernes :

En complément du déploiement des collectes sélectives, le territoire s'est doté d'un véritable réseau de déchèteries. Les opérations de transferts et de regroupement sont rendues possibles et 2 ISDND (Vico et Viggianello) ont été modernisés, dans une logique de pôle environnemental.

La fin des décharges non autorisées :

La politique volontariste conduite ces dernières années en matière de résorption des décharges non autorisées s'est aussi concrétisée par des résultats tangibles. Les sites ont été répertoriés, fermés et font l'objet d'un programme de réhabilitation.

BILAN DES ÉTUDES SPÉCIFIQUES RÉALISÉES

I - Étude sur les actions de prévention

La mise en oeuvre des programmes de prévention repose sur l'établissement et la conduite d'une véritable politique à l'échelle du territoire. L'expérience montre que la généralisation des comportements vertueux en matière de prévention de déchets est souvent initiée par des opérations basées sur le volontariat. La motivation des précurseurs, la démonstration par l'expérience et les phénomènes d'émulation renforçant ensuite l'intérêt des autres à agir.

La mobilisation des acteurs peut être renforcée par la mise en oeuvre de mécanismes incitatifs visant à susciter un sentiment qu'il y a un intérêt « concret » à agir (facilitation du geste, levier financier...).

II - Étude sur la création de filières de valorisation locale

Il ressort de l'inventaire des différents matériaux (verre, plastique, papiers/cartons, métaux, etc.) une faiblesse en termes d'opportunités de débouchés sur la Corse car les gisements sont souvent trop faibles pour assurer la rentabilité d'unités de traitement ou de prétraitement. L'étude envisage la création éventuelle de centres de regroupements qui pourraient également jouer le rôle de négoce (métaux ferreux et non ferreux). Des réflexions peuvent également être envisagées pour mieux organiser les filières (DEEE, BPHU, pneus, ...).

III - Étude sur la gestion des déchets organiques

Cette étude permet de faire le point sur les déchets fermentescibles des ménages, les déchets verts et les déchets fermentescibles des gros producteurs, ainsi que sur la fabrication de composts, leurs débouchés potentiels et leur contexte d'utilisation en Corse.

Elle répond avant tout à la faisabilité de la collecte sélective de la FFOM (Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères) qui est une option importante de la future organisation technique générale (OTG).

Cette étude conclue que le déploiement d'une collecte sélective de la FFOM peut être expérimentée sur certaines zones urbaines, sur la base du volontariat, à la stricte condition de garantir la qualité de la FFOM captée, de mettre en oeuvre une solution permettant un bon niveau de valorisation des OMR et d'envisager toutes synergies possibles en matière de collecte et de traitement afin de maîtriser les coûts.

Elle vise aussi à clarifier les différents modes de gestion possible et leurs limites de mise en oeuvre. Elle estime par ailleurs que si le potentiel d'écoulement du compost est théoriquement important, le devenir des matières fertilisantes impose une étude plus précise de marché par territoire.

Bilan des études spécifiques réalisées (suite)

IV - Étude de faisabilité technico-économique d'unités de Tri-Mécano-Biologique

Cette étude note qu'en complément du principe de réduction à la source, d'une collecte de qualité, et du principe de proximité, la mise en oeuvre de TMB peut être un maillon essentiel du traitement OMR, pour atteindre les objectifs de valorisation. Ce type d'équipement permet en effet de séparer des matériaux encore valorisables économiquement, de produire un compost, et de fait, de diminuer la part des déchets ultimes qui alimenteront les centres d'enfouissement.

Cependant, certaines conditions doivent être réunies pour envisager leur mise en oeuvre :

- Une collecte sélective de grande qualité et une collecte des déchets dangereux des ménages efficace et étendue à l'ensemble du territoire,
- L'existence de débouchés, stables et de long terme, pour les produits issus du TMB, comme le compost,
- Une définition du statut final du compost issu des OMR.

V - Étude relative aux ISDND

L'étude apporte à l'échelle des territoires concernés, les aides à la décision nécessaires pour construire le schéma optimal des ISDND (zone favorable d'implantation, prise en compte des projets, capacités nécessaires et planifiées).

Dans le cadre de la réflexion sur l'implantation théorique des installations de traitement des déchets, l'étude indique qu'il est possible d'envisager le regroupement de bassins proches.

La capacité de traitement actuelle des installations existantes et autorisées ainsi que l'échéance de leur arrêté d'exploitation ne permettent pas de traiter, de manière pérenne, l'ensemble des déchets ultimes qui seront produits en Corse. Il ressort donc de l'étude qu'il est nécessaire de mettre en oeuvre d'urgence des installations de traitement complémentaires.

La consolidation du traitement et l'optimisation de la gestion devra se faire à l'échelle des secteurs concernés par le développement éventuel, en proximité, d'installations d'unités de TMB.

LES OBJECTIFS DU PLAN PGDND

1. Améliorer la **connaissance** des déchets et le **suivi** de leur gestion sur le territoire
2. **Maîtriser et réduire** la production des déchets en menant un effort important de prévention et de réduction à la source.
3. Inscrire les projets de tous les acteurs dans une politique de développement durable, visant la maîtrise et **l'équité des coûts** à long terme.
4. **Améliorer les performances en matière de collecte sélective**, de façon à mieux capter le gisement mobilisable dans des conditions organisationnelles et économiques optimisées.
5. **Améliorer de façon notable le recyclage** et la valorisation des déchets et n'enfouir que des déchets ultimes.
6. Se doter **d'outils de traitement** pérennes et performants, favorisant la gestion de **proximité**, sans exclure le principe de **coopération intercommunale**.
7. Contribuer à une **meilleure gestion des déchets des entreprises et de l'artisanat**.

Le plan vise par ailleurs **l'éradication complète des mauvaises pratiques** telles que le brûlage de fond de cours et les dépôts sauvages, et ce, pour l'ensemble des déchets couverts par le plan.

LES GRANDS AXES DU PLAN PGDND 2014-2024 : LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Une organisation en 3 bassins

Afin de répondre au **meilleur compromis technico-économique, sociétal et environnemental**, la CSE a retenu le principe d'un nouveau découpage en 3 bassins de vie pour la collecte et le traitement des déchets à l'horizon 2024 :

Ainsi, les objectifs réglementaires de recyclage peuvent être atteints :

- avec des équipements de traitement dédiés à chaque zone de type TMB ;
- avec des installations de type tri mécanique couplés à des bioréacteurs, sous réserve de performances de collecte des recyclables particulièrement élevée – et plus difficile à atteindre, et sous réserve de mettre en oeuvre une collecte sélective de la FFOM, là où c'est possible ;

L'organisation en 4 zones actuellement mise en oeuvre, constitue une étape transitoire en attendant le déploiement en 3 zones.

La période couverte par le plan 2014/2024, constitue donc une phase de « transition écologique » pour la Corse. Les centres actuels sont considérés comme des équipements transitoires dont il convient de préparer dès à présent la substitution par des équipements mieux situés et dimensionnés en cohérence avec le secteur qui les concerne, la simple projection des capacités des sites existant démontrant une pénurie de capacité de traitement à très brève échéance.

Ce découpage permet de prévoir une **meilleure mutualisation des équipements** afin d'atteindre les **objectifs de valorisation** tout en permettant de **maîtriser ou diminuer les coûts** unitaires et respecter le principe de **proximité**.

Chaque bassin doit donc être organisé autour d'un centre de regroupement comprenant :

- une station de transfert des déchets ménagers résiduels,
- une déchèterie principale (en sus des déchèteries de proximité),
- un centre de regroupement des matériaux recyclables,
- un centre d'enfouissement de classe 3.

Seuls 3 types d'installations sont autorisés par le Plan :

- Le Tri mécanique (TM) sans compostage et sans méthanisation,
- Le Tri Mécano-Biologique (TMB-C) avec fabrication de compost normé,
- Le Tri Mécano-Biologique (TMB-M) avec méthanisation et fabrication de compost normé.

Le découpage préconisé

Bassin Nord
Bassin Ouest
Bassin Sud



Les grands axes (suite)

Connaissance et suivi des déchets

Le nouveau Plan préconise :

- La structuration et le renforcement des moyens et les prérogatives de l'Observatoire des Déchets, au sein de l'OEC afin d'en faire l'outil de suivi et d'animation de la politique régionale en matière de déchets.
- La mise en place d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs (gisements, collecte, valorisation, etc.) et l'harmonisation des modalités de reporting annuels des EPCI sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Animation, sensibilisation, information et prévention

Le Plan rappelle qu'il convient d'impulser dans les plus brefs délais une politique très active de réduction des déchets et de développement de la valorisation, afin de réduire au maximum la « dépendance » aux ISDND.

Ainsi, l'atteinte des objectifs fixés ne sera pas possible uniquement avec la mise en place d'infrastructures adaptées. En effet, améliorer la collecte, le tri sélectif, le compostage, ne peut se faire qu'avec l'engagement et la prise de conscience de tous.

Les bonnes pratiques en matière de déchets doivent se développer. Le changement progressif des mentalités vers une consommation plus responsable et des comportements plus vertueux nécessite un travail de terrain.

Aussi, le Plan prévoit et préconise de nombreuses actions en ce sens, comme par exemple :

- Déployer d'un réseau d'animateurs de l'environnement compétents dans chaque intercommunalité,
- Créer un portail régional d'information sur les déchets comme relai des campagnes de sensibilisation, des actions terrains, des retours d'expériences, etc.
- Développer le compostage individuel ou collectif,
- Mettre en place un réseau de ressourceries,
- ...

Le Plan invite également à étudier la possibilité de mise en oeuvre d'une tarification incitative afin de susciter le sentiment qu'il y a un intérêt « concret » à agir, et de "récompenser" les bonnes pratiques, en particulier dans le cadre de la collecte des déchets issus du monde professionnel.

LES GRANDES ÉTAPES

- **1995** : L'Office de l'Environnement de la Corse lance l'étude sur le Plan d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PIEDMA).
- **1998** : 2 plans départementaux sont présentés. Le Ministère de l'Environnement demande que ces plans départementaux soient regroupés au sein d'un même document régional.
- **2002** : Le PIEDMA de Corse est acté par la Préfecture.
- **2005** : Le SYVADEC est créé comme prévu au PIEDMA, et avec l'appui de l'OEC, réalise une étude de préfiguration de la mise en oeuvre du PIEDMA.
- **2007** : Le SYVADEC devient un syndicat de réalisation. Il est chargé de la prévention, du recyclage, de la valorisation et du traitement des déchets ménagers.
- **2008** : L'Assemblée de Corse lance la procédure de révision du PIEDMA, et le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse préside la commission de révision du PIEDMA.
- **2009** : Le projet de révision du PIEDMA est gelé.
- **2010** : La nouvelle Assemblée de Corse, le 30 octobre 2010, engage la mise en révision du PIEDMA et du PREDIS, et la délibération du 25 novembre 2010 acte le renoncement au traitement thermique des déchets. La reprise de la révision du PIEDMA se fait sous la compétence de la Collectivité Territoriale de Corse, avec l'Office de l'Environnement de la Corse. Le Président du Conseil Exécutif confie à Mme Maria Guidicelli, Conseillère Exécutive, la politique des déchets, pour laquelle elle préside la Commission de Suivi et d'Évaluation des Plans Déchets (CSE).
- **2011** : La commission valide l'organisation technique globale (OTG) à conduire. Ces nouvelles orientations stratégiques ont prédéfini les études et les choix à mener pour l'ensemble des nouveaux plans déchets :
 - PGDND (Prévention et Gestion des Déchets Non Dangereux),
 - PGDD (Prévention et Gestion des Déchets Dangereux),
 - PGD BTP (Prévention et Gestion des Déchets du Bâtiment et des Travaux Publics)
- **2012** : Les études techniques sont lancées (diagnostic technique et environnemental, gestion des déchets organiques, actions de prévention, faisabilité technico-économiques, etc.).
- **2013** : Le projet de Plan PGDND est adopté par la CSE et soumis au vote de l'Assemblée de Corse pour validation finale avant lancement de l'enquête publique prévue en 2014.

LA COMMISSION DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

COMPOSITION

Présidente de la CSE : Maria GUIDICELLI

- 3 représentants des services de l'Etat :
 - un représentant de la Préfecture (SGAC) : M. Yves-Marie RENAUD
 - un représentant de la DREAL : Mme Brigitte DUBEUF
 - un représentant de l' ADEME : Mme Véronique REIX
- 7 représentants de la Collectivité Territoriale de Corse :
 - Mme Marie Hélène VALENTINI
 - Mme Josette RISTERUCCI
 - Mme Pascaline CASTELLANI
 - M. Antoine ORSINI
 - M. Paul Félix BENEDETTI
 - Mme Agnès SIMONPIETRI
 - M. Ange SANTINI
- 2 représentants des Départements :
 - Conseil Général Corse du Sud : M. Pierre-Paul LUCIANI
 - Conseil Général Haute Corse : M. François ORLANDI
- 3 représentants des Chambres Consulaires :
 - Chambre régionale de Commerce et d'Industrie : M. Antoine MONDOLONI
 - Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat : M. Denis BELLAICHE
 - Chambre régionale d'Agriculture : M. Jean-Jacques FIESCHI
- 2 représentants des Associations des Maires : M. François GIORDANI (2A) et M. Ange-Pierre VIVONI (2B)
- 3 représentants des groupements de collecte et de traitement (1 CC, 2 C d'agglom.) :
 - Communauté des Communes de Balagne : M. Pierre François ANGELINI
 - Communauté d'Agglomération d'Ajaccio : M. Etienne FERRANDI
 - Communauté d'Agglomération de Bastia : M. Guy ARMANET
- 2 représentants du SYVADEC : M. François TATTI et M. Gilles GIOVANNANGELLI
- 2 représentants des associations agréées de protection de l'environnement :
 - Association APIEU : Mme Christine NATALI
 - Association A RINASCITA : M. Antoine FERACCI
- 1 représentant des associations agréées des consommateurs : M. André OLIVIERI
- 1 représentant du Parc Naturel Régional de Corse PNRC
- 1 représentant de l'Agence Régionale de la Santé : M. Joseph MATTEI
- 1 représentant de la Fédération du Bâtiment de Corse du Sud : M. François PERRINO
- 1 représentant de la Fédération du Bâtiment de Haute Corse : M. Pascal GRAZIANI
- 1 représentant du Syndicat des Professionnels de l'Automobile : M. Antoine CANGIONI

Invités à titre consultatif :

- 1 représentant du Collectif Anti-Incinérateur : Mme Dominique LOYE
- Les fonctionnaires représentants de l'Office de l'Environnement de la Corse : MM. Pierre VELLUTINI, Patrick BEZERT, Michel-Patrick BATTISTI

Pour tous renseignements complémentaires

- **Demande de rendez-vous et d'interviews de Mme Maria Guidicelli :**

Collectivité Territoriale de Corse

Aliona NICOLAI - B. 04 95 10 98 42 - Mail. aliona.nicolai@ct-corse.fr -

- **Demande de renseignements techniques :**

Office de l'Environnement de la Corse

Patrick BEZERT : B. 04 95 34 84 40 - Mail. patrick.bezert@oec.fr

Michel-Patrick BATTISTI : B. 04 95 34 84 44 - Mail. michel-patrick.battesti@oec.fr

- **Relations presse et communication :**

Valérie HERAUD - M. 06 58 22 70 63 - Mail. valerieheraud@orange.fr

P/O MEDIACORSE